

RAPPORT FINANCIER - 03/2026

Petit rappel : - L'exercice 2022-2023 s'est soldé par une perte de 6 243 euros
- L'exercice 2023-2024 s'est soldé par une perte de 4 034 euros.

A l'AG d'avril 2024 la décision d'augmenter les montants des adhésions à partir de septembre 2024 a été prise.

Exercice 2024-2025

Nous avons gardé le même planning que la saison précédente : 19 cours avec 6 animateurs ; le nombre d'adhérents a été de 378 (33 de plus par rapport à l'exercice d'avant).

Le montant de recettes a été de 46 130 euros.

Répartition : **42 229 euros d'adhésions, subventions 2 732 euros** (232 euros – la mairie de Dole, 2 000 euros – la FFEPGV) et **1 167 intérêts sur le Livret A** (produits financiers). Nous avons placé à court terme environ 21 660 euros dans le Livret A afin d'augmenter le montant des intérêts (nous avons profité du taux à 3%).

Le montant de dépenses a été de 36 280 euros.

Total **licences** prises : **10 709 euros**. Le cout des salaires et charges sociales a été de **15 880 euros**, celui des frais de déplacement de **975 euros**. Pour remercier les animateurs de leur implication, en novembre 2024, nous avons accordé aux salariés une **prime partage de la valeur** pour un total global de **650 euros**. Le montant pour les factures des animateurs auto-entrepreneurs a été de **7 413 euros**. Donc, « le cout total de fonctionnement » a représenté **75.80% du montant de recettes**.

Une formation dance payée pour Julien a couté **25 euros**. A la demande des animateurs, nous avons acheté du petit **matériel sportif pour 320 euros**. Les autres dépenses ont été celles nécessaires et « obligatoires » : médecine du travail, cotisation organisme de formation, cotisation site internet et publications, quelques achats administratifs – le tout pour **958 euros**

Résultat : L'exercice 2024-2025 s'est soldé avec un bénéfice de 9 850 euros.

Exercice 2025-2026

Changements : 1 cours supplémentaire le soir, embauché une nouvelle animatrice et passé une auto-entrepreneuse en statut salariée. L'évènement spécial: le congé maternité de l'animatrice Solène.

À l'heure actuelle le résultat s'annonce très positive : plus de 430 licenciés, bien repartis dans tous les cours.

Le montant total d'adhésions s'élève à 46 500 euros, on espère avoir la subvention de la part de mairie de Dole d'environ **230 euros**. Le montant de **500 euros** nous a été attribué par le conseil départemental. Pour rentabiliser au maximum, au début de la saison nous avons placé 20 000 euros dans le Livret A , à court terme. Normalement le total des intérêts sera environ **700 euros**. Cela fait un **total de recettes de 47 930 euros**.

Le **montant de licences** payées à l'EPCV est de **13 075 euros** (27.30 % du montant de recettes). Le **cout total des salaires, charges et frais de déplacements cours est de 27 200 euros** (56.33 %). Vu la situation financière, nous avons accordé une prime partage de la valeur à tous les animateurs, montant total distribué : **1 750 euros**. La différence entre le maintien du salaire pendant le congé maternité de Solène et les remboursements de la sécurité Sociale est de **590 euros**, coût supporté par GYM DOLE. Solène a fait la 2^{ème} partie de la formation « PILATES » - montant payé par GYM DOLE: **250 euros** (1 100 euros pris en charge par AFDAS). Les autres dépenses cumulées : **1 800 euros**. Donc total de dépenses : **44 665 euros**.

Au 31/12/2025 le solde du Livret A était de 43 062.83 euros.

Tout cela donne un résultat positif, **le bénéfice sera environ de 3 265 euros.**

Pour la saison prochaine nous espérons continuer dans la même direction !